



LA HAUTEVILLE

www.lahauteville.fr

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 28 MAI 2016

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Mesdames et Messieurs
les Conseillers municipaux.....CHEVAUSSET
BERLAND
DEL BOCA
FITOUSSI
LELAIDIER
RAJAU
RETSIN
SZYMCZYK

Absents excusés :

Monsieur l'Adjoint.....GLUCKMAN

Madame la Conseillère municipale.....JOUGLAIN

Délibérations

Monsieur le Maire tient le conseil municipal informé de la clôture des travaux d'enfouissement 2014/2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception des offres pour les travaux d'enfouissement 2016 et informera la commission d'appel d'offres de la date d'ouverture des plis.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la réunion qu'il a sollicitée avec la personne en charge du SPANC (C.C.P.H.) pour faire le point de la situation (odeurs, dégâts, calendrier des travaux...).

Monsieur FITOUSSI informe le Conseil municipal des dysfonctionnements constatés chez certains administrés.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement de la procédure concernant le PLU et des permanences du Commissaire Enquêteur du 15 juin au 15 juillet 2016.

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire établir un projet dans le cadre d'un contrat rural financé à hauteur de 80 % concernant la réfection de l'ensemble des chemins, la toiture du garage et les toilettes situées dans la cour de l'école.

Au vu de cette étude, il sera décidé de la conclusion d'un contrat rural.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des difficultés rencontrées à propos de la gestion des activités périscolaires.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé des problèmes relatifs à l'école.

Le Conseil municipal donne son accord pour l'adhésion au SIEED des communes de Longnes, Mondreville, Dammartin en Serve, Rosay, Vilette et Boinvilliers.

Le Conseil municipal par 6 voix contre 3 décide des modalités concernant l'horaire de l'éclairage public :

- l'hiver (21 août/18 avril)

- l'été (19 avril/20 août)

allumage à 5 heures et extinction au lever du jour (le matin)

allumage à la tombée de la nuit

extinction à 0 heure.

Ces modalités concernent également l'éclairage de l'église.

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 2 JUILLET 2016

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Mesdames et Messieurs
les Conseillers municipaux.....CHEVAUSSET
BERLAND
JOUGLAIN
RAJAU
SZYMCZYK

Absents excusés :

Monsieur l'Adjoint.....GLUCKMAN

Mademoiselle la
Conseillère municipale.....RETSIN

Messieurs les Conseillers municipaux.....DEL BOCA
FITOUSSI
LELAIDIER

Délibérations

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'octroi des subventions du Conseil Général pour les travaux d'enfouissement 2015 (21 000 €) et du SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) pour les travaux d'enfouissement 2017 (38 404 €).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LHEMERY pour un montant de 12 000,10 € HT pour la révision de la couverture du clocher et le traitement anti-mousse.

Le Conseil municipal prend acte du don de 1000 € de Mademoiselle THIBAUT Caroline pour l'aménagement des murs du cimetière (plantations).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIRECE,

Vu l'arrêté du 9 juin 2016 portant projet de périmètre de dissolution du SIRECE (n°2016161-0014),

Vu la délibération du SIRECE en date du 24 juin 2016 confirmant la teneur de sa délibération du 12 décembre 2015, notamment quant à la prolongation de la durée du SIRECE pour 15 ans,

Etant donné que l'existence du SIRECE est indispensable pour assurer la gestion de l'Ecole, de l'Eglise et du Cimetière dont l'usage est commun aux trois communes de Grandchamp, de La Hauteville et du Tartre Gaudran,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose à la suppression du SIRECE.

Le Conseil municipal prend acte du mécontentement d'un certain nombre d'administrés quant à la réalisation des travaux du SPANC. Il est demandé à Monsieur le Maire d'intervenir auprès du service compétent pour qu'il soit remédié à cette situation dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de la situation de l'école.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement du PLU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,

Vu le décret n°2002-1246 du 7 novembre 2002 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le CGCT complétant le code de santé publique et le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu la délibération du 25 octobre 1996 portant création d'une régie de recettes dénommée « cantine n°31301 »,

Vu le PV de vérification de la régie dressé par le Trésorier de Rambouillet le 12 mai 2016,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Décide de modifier l'organisation de la régie comme suit :

1. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur dans les écritures de Monsieur le Directeur de la DDFIP des Yvelines,
2. La régie prolongée qui est mise en place autorise le régisseur à relancer les débiteurs jusqu'au 15^{ème} jour suivant le mois de la fourniture de la prestation, notamment de cantine,
3. Le régisseur est amené à fournir un cautionnement dont le montant est déterminé dans son acte de nomination.

Informations



SITE WEB DE LA HAUTEVILLE

N'attendez pas le bulletin pour vous informer !
Retrouvez toutes les infos sur le site de La Hauteville
www.lahauteville.fr

COLLECTE DES DÉCHETS

ORDURES MÉNAGÈRES : vendredi matin (conteneur vert et jaune).

DÉCHETS VERTS : lundi matin du 1er lundi d'avril au 2ème lundi de décembre. Les sacs en papier pour cette collecte sont à disposition en Mairie.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : MERCREDI 23 NOVEMBRE.

Les poubelles ne doivent pas stationner sur les trottoirs ou sur le bord des routes, mais doivent être rentrées, dès le vendredi après le passage des éboueurs ou le samedi matin.

En cas de vol ou de détérioration, les poubelles laissées à l'extérieur des propriétés ne seront pas remplacées.

DÉCHÈTERIE : Munis d'une carte à retirer gratuitement en Mairie (1 carte par foyer) nous pouvons dans les limites mentionnées sur cette carte, utiliser les déchèteries de Boutigny, Garancières, Houdan et Méré.

Profitez de cette possibilité pour éviter de déposer dans nos chemins et dans nos bois des objets que nous aurions omis de faire collecter les jours de collecte des encombrants.

La propreté d'une commune est l'affaire de tous et donc de chacun.

La déchèterie de BOUTIGNY (la plus proche de La Hauteville) située lieu-dit «les Joncs» est accessible :

- vendredi/samedi/mardi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- dimanche : de 9h à 13h.



RAPPEL DES HEURES DE TONTE ET TRAVAUX BRUYANTS



La réglementation applicable sur la commune est la suivante :

- en semaine : horaires libres
- le samedi : de 10h à 12h et de 14h à 18h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les garçons et les filles doivent obligatoirement se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Pour ce faire, il faut se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité. Il vous sera remis une attestation qui vous sera demandée lors des inscriptions à différents examens : CPA, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée...



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

(extrait de La Lettre de l'Administration Générale de juin 2016)

Le brûlage des déchets verts est interdit même dans les communes rurales



Les services peuvent être interrogés par les particuliers souhaitant, le printemps venu, entretenir leur jardin. Il convient de rappeler que les déchets verts produits par les ménages, c'est-à-dire les éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage notamment, sont assimilés à des déchets ménagers. Par ailleurs, le règlement sanitaire départemental type interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et, par conséquent, des déchets verts (circulaire du 18/11/2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, NOR : DEVR1115467C).

Remarque : les déchets biodégradables de jardins et des parcs relèvent eux aussi de la catégorie des déchets municipaux et sont donc considérés comme déchets ménagers et assimilés (annexe II de l'article R.541-8, code de l'environnement).

Le Ministère de l'Intérieur vient de rappeler que le brûlage de ces déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités, est interdit (QEn°88129 de MJ. Zimmermann, JO AN, 17/05/2016). La justification principale de cette interdiction relève de l'impact sanitaire des brûlages à l'air libre de végétaux, en plus de la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie.

Observation : le Préfet peut toutefois déroger à cette interdiction en accordant des autorisations prises sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Les critères retenus pour l'attribution regroupent, notamment, la localisation et la période de brûlage des déchets verts ainsi que l'existence d'un système de collecte de déchets verts

LES HAIES

Le débordement de certaines haies à certains endroits de nos routes et chemins met en jeu la sécurité au niveau de la circulation des voitures et des tracteurs.

A plusieurs reprises, **mais en vain**, il a été demandé aux propriétaires des terrains sur lesquels sont implantés ces haies de les tailler.

La municipalité va donc prendre en charge cette taille et sera contrainte d'en faire supporter le coût par les propriétaires concernés.



Le savions-nous ?



Le tunnel le plus long du monde vient d'ouvrir après 17 ans de travaux (le Saint Gothard).

Ce tunnel mesure 57 km de long et permettra la circulation de trains, de passagers (250 km/heure) et de fret (160 km/heure) dans 2 tubes, un troisième tube étant réservé pour l'évacuation en cas d'accident.



Le coût de cet ouvrage (11 milliards d'euros) a été entièrement financé par l'état suisse.

Ce tunnel permettra les liaisons entre l'Italie vers l'Allemagne, la Belgique et le nord de l'Europe.

ETATS-UNIS : vente du bien le plus cher du monde

Un ranch de 210 000 ha, situé au coeur du Texas (Etats-Unis), est devenu la propriété du magnat américain du football, Stan Kroenke, principal actionnaire de l'équipe de football d'Arsenal (Premier League anglaise).

Ce ranch, mis en vente à 725 millions de dollars (650 millions d'euros), fait partie de l'une des plus grandes propriétés privées au monde. Il comprend 1000 puits de pétrole, 12 000 hectares de terres agricoles, 6 800 têtes de bétail et 500 chevaux. Sa superficie est équivalente aux villes de Paris et New York réunies.

Le prix de vente définitif n'a pas été communiqué.



Extrait du discours de Monsieur BAROUIN au 99ème Congrès des Maires de France

«Il y en a 36 000. Il y en a trop, dit-on, dans certains endroits.

Quel mépris et quelle méconnaissance !...

Sur les 36 000 communes de France, 33 000 ont moins de 2 500 habitants. Cela représente encore aujourd'hui 36 % de la population française, soit près de 25 millions d'habitants, de français, d'hommes et de femmes qui paient des impôts, qui ont droit au même service public, à la même couverture numérique, à la même volonté de se tirer vers le haut, à la même volonté de partager le destin collectif !

Or, ces personnes qui y vivent, pour lesquelles nous nous battons et qui sont les présentes aujourd'hui devant vous, portent aujourd'hui comme une angoisse et vivent comme une insulte cette idée folle qui est de supprimer les communes de France.

La commune, c'est la dernière petite patrie, c'est la dernière grande famille. La commune, comme le disait Pascal Perrineau, présentant un sondage grandeur nature sur 20 000 français, réconcilie les français avec la République.

En quelque sorte, il y a vous, Monsieur le Président de la République, et il y a nous avec, au milieu des points d'interrogation.

Faites-nous confiance. Faites cause commune avec nous. Prenez la mesure de notre revendication, qui n'est pas une revendication de ce cortège de pleureuses que nous dénonçons. Ce sont des gens responsables, des femmes et des hommes qui ménagent sans compter leur temps, les week-ends, les nuits, de manière bénévole.

Ce sont 500 000 personnes qui sont aux avant-postes de la protection de l'identité de notre pays.

Ce sont ces hommes et ces femmes qui, aujourd'hui, vous demandent de considérer que nous avons produit l'effort d'assainissement des finances publiques, que nous serons, en temps normal, à vos côtés, mais que, dans des contextes plus difficiles, nous n'aurons plus les moyens de répondre présents.

Je vous demande, Monsieur le Président de la République, au nom des maires de France, de faire cause commune, comme notre premier vice-président l'a dit, pour aider les communes de France à être ce qu'elles sont, c'est-à-dire le terrain et le terreau le plus favorable de la construction d'un idéal républicain pour les générations pour lesquelles nous travaillons.

Faites cause commune avec nous pour que vivent les communes de France et pour que vive la France !»





LE DÎNER VILLAGEOIS 2016

Le traditionnel dîner villageois du 25 juin dernier a réuni 80 habitants qui ont passé une agréable soirée sous le signe de la simplicité, de la courtoisie et de la convivialité.

Le décor imaginé et réalisé par Madame AUBRY, Secrétaire de Mairie, rappelait le soleil qui nous a tant manqué durant le printemps et la plage qui nous attend.

Un apéritif dans le jardin de la Mairie, puis un dîner dans la salle des fêtes ont conduit les convives vers un «quizz» décoiffant qui a permis à la table gagnante d'emporter un seau, une pelle et un râteau pour aller faire des pâtés.

Félicitations à Madame AUBRY et à ceux dont elle a le secret de savoir s'entourer, de nous avoir donné un rayon de soleil dont on avait bien besoin.

A l'année prochaine !

Le Maire

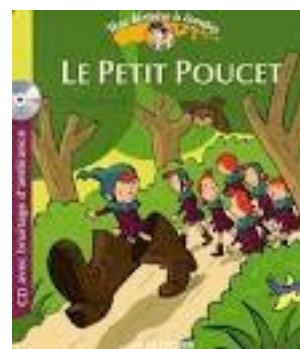


LA FÊTE DE L'ÉCOLE

C'est un magnifique spectacle que les enfants de l'école ont offert à leurs parents vendredi 1er juillet dernier à 20 heures dans la salle des fêtes de La Hauteville.

L'histoire du Petit Poucet colorée par des musiciens professionnels, chantée épisode par épisode, sur un tempo moderne, par les enfants a emballé les participants qui ont accompagné les chants de leurs claquements de mains.

Une belle soirée grâce à un suivi et important travail de nos enseignantes et de notre assistante maternelle reflétant leur attachement à nos élèves qui garderont le souvenir d'une fin d'année scolaire bénéfique à tous égards.



Puisse notre école continuer à assurer à nos enfants une scolarité de qualité et apaisante émaillée de moments de récréation aussi chaleureux que celui que nous venons de connaître.



Un grand merci à tous ceux qui contribuent avec générosité et enthousiasme à la bonne marche de notre école, les enseignants, l'assistante maternelle, les délégués des parents d'élèves, les parents eux mêmes, les personnes qui assurent la cantine et les activités périscolaires.

Cette soirée nous a fait chaud au coeur car, une fois de plus, elle a traduit le dévouement de tous pour l'avenir de nos enfants, cause commune essentielle et primordiale dont nous avons la chance qu'elle puisse être servie dans un cadre privilégié.

Le lundi 4 juillet a eu lieu la remise des prix récompensant tous les élèves car tous avaient bien travaillé, étaient admis dans la classe supérieure ou encore partaient au collège sérieusement instruits.

14 JUILLET 2016



Comme chaque année, nous nous retrouverons le 13 juillet vers 21h45 dans la cour de la Mairie pour allumer les lampions qui, aux mains de nos enfants, vont éclairer le cortège qui fera un petit tour du village avant le début du feu d'artifice commun à Grandchamp, à La Hauteville et au Tartre Gaudran.



Après le feu d'artifice, le verre de l'amitié sera offert par la Mairie de La Hauteville.

Bienvenue à tous.

Quelques sautes d'humour...
de
WINSTON CHURCHILL

«Ne soyez jamais à cheval sur un principe au point de ne pouvoir en descendre si les circonstances l'exigent».

«Tout le monde a son heure de gloire mais certaines heures durent plus longtemps que d'autres».

A propos des députés :

«Avant de se lever, ils ne savent pas ce qu'ils vont dire ; pendant qu'ils parlent, ils ne savent pas ce qu'ils disent ; et quand ils se rassoient, ils ne savent pas ce qu'ils ont dit.»

«Le vice inhérent au capitalisme, c'est le partage inéquitable des biens ; la vertu inhérente au socialisme, c'est le partage équitable des maux.»

Humour....

Le mot du Maire

PRESERVER L'AVENIR

Tel est le sens de la démarche de la Commission du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui doit, à la suite du dépôt du rapport du Commissaire enquêteur (mi-juillet 2016) avoir une nouvelle et dernière réflexion avant de soumettre l'ensemble de ses travaux au Conseil municipal appelé à délibérer au plus tard fin novembre 2016.

Aménager notre P.L.U. de manière à ce que, à l'échéance, d'une décennie et peut être plus, notre commune conserve ses atouts est une cible certes difficile à atteindre mais néanmoins à portée.

Au titre de cet aménagement doit être pris en compte le problème de la fusion des communes, car cette marche n'a aucune raison de s'arrêter.

Dans cette perspective, il faut savoir que La Hauteville ne sera pas leader et n'aura nécessairement qu'une petite place que nous ne pouvons encore sinon déterminer mais du moins que nous aurons la possibilité d'orienter au travers de notre P.L.U.

L'absence d'assainissement collectif, de toute zone artisanale et industrielle, de tout commerce, l'importance de nos surfaces agricoles, de nos bois, la disponibilité de terrains réservés aux loisirs (plateau des sports) l'étroitesse de nos voies, l'absence de routes départementales sont autant de paramètres qui, joints à une conception intelligente de notre P.L.U., devraient dans le cadre d'un regroupement de communes permettre à La Hauteville de conserver son originalité et en tout cas de retarder tout effet migratoire.

Paradoxalement La Hauteville se devra au moment de ce regroupement de veiller à ne pas se laisser absorber voir effacer.

Notre espace communal matérialisé sous la forme d'un plan d'occupation des sols (P.O.S.) en 1977 a été conçu et maintenu dans la perspective souvent ingrate mais efficace d'une préservation de ses acquis naturels.

Aujourd'hui, à la veille d'une mutation inscrite dans le marbre, notre village doit se présenter dans un contexte volontairement difficile à pénétrer nonobstant les surfaces disponibles.

Cette stratégie répond, au demeurant, au voeu des habitants qui ont su et sauront en utilisant les données de notre P.L.U. s'imposer des contraintes pour assurer le présent et préserver l'avenir.

Après nous le déluge, n'est pas la devise du Conseil municipal.

Le Maire